

Conseil municipal du 15/12/2022

Projet de délibération N° 1 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

DGS - Maintien ou non des fonctions de Madame Mylène GOURGAND, adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vote pour le maintien de Mme Gourgand

Monsieur le Maire, Chers collègues,

- Nous voulons réagir face à ce qui se passe encore aujourd'hui au sein de notre conseil municipal. Encore un exemple de démocratie à Sassenage et je dirai plutôt à la sassenageoise ! La purge continue : ceux qui ne rentrent pas sagement dans le rang ni ne se soumettent totalement, sont chassés. Nous sommes maintenant malheureusement habitués avec vous.
- Vous prenez des décisions quant à la gestion de la commune en étant guidé par les intérêts du groupe majoritaire, et par des querelles internes. Vous n'êtes pas guidé par l'intérêt ni des Sassenageois ni de la protection du service public. La preuve, vous excluez aujourd'hui une adjointe qui a grandement œuvré pour le CCAS. Mylène Gourgand n'est pas de notre bord politique, mais quand de bons projets sont faits pour la commune, nous le soulignons et le soutenons. Vous, visiblement, NON !

Il est inadmissible que, sous un quelconque prétexte sorti du chapeau pour dissimuler la vraie raison, vous renvoyez une adjointe du fait de ses liens personnels avec un élu du groupe « pour sassenage ». Car oui, la question n'est pas celle des compétences de Mme Gourgand ni de la qualité de l'aide apportée aux personnes en difficultés par notre CCAS.

Vous renvoyez aujourd'hui une adjointe très investie dans sa fonction et qui, dans un travail conjoint avec la directrice Mme Nemoz-Morel et avec le dynamisme des agents, a remis à flot le CCAS longtemps laissé à l'abandon par ses prédécesseurs. Cela montre bien que le groupe majoritaire ne se préoccupe guère de l'aide sociale aux Sassenageois. Faut-il vous rappeler toutes les actions engagées par votre adjointe ?

A titre d'exemples :

Mme Gourgand a su mener des restructurations nécessaires et importantes. Elle a créé des commissions au sein du conseil d'administration. Elle a rendu le CCAS plus visible, plus accessible et a ainsi permis développer l'aide directe auprès des sassenageois en difficultés et les actions envers les familles et personnes isolées. Ne vous en déplaise, elle a créé un véritable dynamisme en étant guidée par le souci de l'amélioration de la qualité de vie des sassenageois.

Lui retirer sa délégation n'est ni plus ni moins que du sabotage. Et une fois de plus, ce sont les Sassenageois-es qui vont en payer le prix.

Vous avez toujours le dernier mot et nous avons appris que l'on ne peut pas vous répondre.

Alors certainement comme à votre habitude, ne supportant aucune critique, qui pourtant sont parties prenantes de l'exercice démocratique, vous allez certainement vous indigner, vous insurger, vous poser en victime et probablement vous lancer dans un très long

discours pour noyer le poisson, à moins que vous nous coupiez encore les micros, bafouant ainsi le droit d'expression fondamental.

Mais aujourd'hui plus personne n'est dupe devant vos manœuvres, le climat de peur que vous voulez faire régner ne fonctionne plus, au sein même de votre majorité, la parole se libère...

Dans notre cas, nous n'avons ni fonction, ni délégation, ni même indemnité. Notre parole est libre.

Vous commettez ici une erreur de plus et nous la dénonçons.

Qui sera le prochain ?

Projet de délibération N° 2 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

DGS - Election d'une nouvelle adjointe

Vote : Abstention

Projet de délibération N° 3 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

DGS - Rapport annuel 2021 du « Jardin de Mélusine » sur le prix et la qualité de la délégation de service public par voie de concession confiée à LIVELI pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion d'une crèche mixte ville-entreprise

Vote : Prendre acte

Projet de délibération N° 4 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

DGS - Rapport annuel de la Métropole sur la qualité et le prix du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains pour l'année 2021

Vote : Prendre acte

Projet de délibération N° 5 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

DGS - Rapport annuel de la Métropole sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement pour l'année 2021

Vote : Prendre acte

Projet de délibération N° 6 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

DGS – Rapport annuel de la Métropole sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable pour l'année 2021

Vote : Prendre acte

Projet de délibération N° 7 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - Service ressources humaines - Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués

Vote : Abstention

Projet de délibération N° 8 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - Service ressources humaines - Règlement intérieur de la collectivité

Vote : POUR

Projet de délibération N° 9 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - Service ressources humaines - Ajustement des effectifs et des emplois

Vote : POUR

Projet de délibération N° 10 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - FCPS - Signature du marché pour les transports collectifs pour les activités scolaires et extrascolaires de la commune de Sassenage

Vote : Pour

Projet de délibération N° 11 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - FCPS - Durées d'amortissement des immobilisations soumis à la M57 budget principal

Vote : Pour

Projet de délibération N° 12 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - FCPS - Budget principal 2022 - Créances éteintes

Vote : Pour

Projet de délibération N° 13 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - FCPS - Décision modificative n° 3 - Budget principal 2022

Vote : Abstention

Projet de délibération N° **14** CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - FCPS - Autorisation donnée au Maire pour signer une convention avec la SFIL

Vote : CONTRE

Voir l'intervention de Rafael Laboissière :
<https://www.youtube.com/watch?v=gALGhxc5Mso>

Nous votons résolument contre cette délibération.

Projet de délibération N° **15** CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DGS - Citoyenneté - Recensement de la population pour l'année 2023

Vote : Pour

Projet de délibération N° **16** CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DEF - Nouveaux modes de gestion des inscriptions aux centres de loisirs enfance, jeunesse et multisports

Vote : Contre

Nous votons contre car les nouveaux critères d'annulation d'inscription sont trop rigides et restrictifs. On ne peut désinscrire son enfant du centre de loisir uniquement sur présentation d'un certificat médical de moins de 48h. Nous avons fait remarquer en commission que cela était trop strict, et qu'il y avait d'autres bonnes raisons d'annuler des inscriptions, et par exemple les soignants qui n'ont parfois leur planning que 15 jours à l'avance.

Projet de délibération N° **17** CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DEF - Petite enfance - Avenant prolongation délégation de service public - Jardin de Mélusine

Vote : pour

Projet de délibération N° **18** CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DEF - Enfance - Signature convention poste de chargé de coopération du sous bassin Sassenage/Noyarey/Veurey-Voroize

Vote : pour

Projet de délibération N° **19** CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DVCA - Centre Associatif Saint-Exupéry - Acceptation d'un don en contrepartie des travaux de restauration de l'église Notre Dame des Vignes

Vote : Pour

Projet de délibération N° 20 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
ST - Rapport d'exploitation du contrat de partenariat public privé pour l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de mise en valeur du patrimoine, d'illuminations festives et de vidéo prévention de l'année 2021

Vote : Prise d'acte

Comme nous l'avons déjà dit lors de nos interventions des conseils municipaux du 14 septembre 2020 et du 16 décembre 2021, nous nous réjouissons que le contrat PPP Citeos ait réussi. Les objectifs émis lors de l'établissement de ce contrat étaient ambitieux pour 2010. Ils ont été atteints et c'est déjà une bonne chose.

Tout en saluant les efforts effectués, puisque nous avons dépassé les objectifs et sommes arrivés à 51% d'économie, recherchons encore des améliorations.

Je rappelle que notre CM s'est engagé le 5 juillet 2021 à appliquer les propositions du PCAEM qui comporte dans l'axe 2 une proposition pour « Encourager la sobriété énergétique » et dans l'axe 1 une proposition pour « limiter les pollutions lumineuses ».

Voici de nouvelles propositions pour améliorer encore ce résultat :

- Comme indiqué dans le DL du mercredi 13 novembre 2022, notre commune éteint seulement 2% de son éclairage public nocturne quand la majorité des autres communes de la métropole sont bien au-delà. Nous pouvons citer par exemple Noyarey 100% entre minuit et 5h, Fontaine entre 2h-4h
- Si l'extinction complète peut vous faire croire que la sécurité est menacée, alors nous vous suggérons une réduction partielle, par exemple de 40 ou 60% ou l'extinction complète d'un côté de la rue.
- Nous suggérons aussi la généralisation de l'allumage par détection de présence comme cela se fait actuellement dans les parcs Sasso Marconi et Messkirch

D'après ce rapport, nous avons diminué également les émissions de CO2 lié à l'éclairage depuis 2010. Ainsi grâce aux actions menées dans ce PPP l'éclairage ne représente plus que 6% des émissions de CO2 de notre commune.

Qu'en est-il des autres postes d'émission de CO2 de notre commune principalement liés aux bâtiments (gaz et électricité) ? A quand un plan d'action aussi efficace en termes de réduction de coûts et d'émission de CO2 ? Nous rappelons, comme indiqué dans l'axe 4 du PCAEM, qu'un plan d'action et des objectifs doivent être mis en place et suivis.

Il en va de la réduction du budget consacré à l'énergie dans notre commune et de notre contribution à la réduction des émissions de CO2.

Ce discours nous l'avons déjà tenu mais il prend encore plus d'importance cette année vu le contexte de crise énergétique et la situation tendue du réseau électrique prévue pour cet hiver.. La commune se doit de répondre à la demande des Services de l'État, et doit participer à l'effort national de résilience par tous les leviers possibles.

Projet de délibération N° 21 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DAUDD - Développement Durable - Présentation du rapport d'activité établi au titre de l'exercice 2021 de la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la grande région grenobloise

Vote : Prise d'acte

Le rapport présente un bilan détaillé des actions de l'ALEC sur l'année 2021.
La mission de SPL ALEC est de contribuer à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités actionnaires.

Ses activités principales consistent à conseiller et accompagner:

Les collectivités - Les habitants - Les entreprises

Ce bilan est riche et il est mentionné une activité record en matière de conseils
Sur 46 communes actionnaires 29 communes ont sollicité l'ALEC et ont été accompagnées notamment pour la mise en œuvre du PCAEM. Il est noté dans le rapport un grand dynamisme des communes pour l'engagement dans le PCAEM. Qu'en est il de ce bel élan à Sassenage ? Quel suivi des 200 propositions du plan d'action du PCAEM pour notre commune ?

L'activité Mur/Mur concernant les maisons individuelles a connu une forte demande, liée en particulier à la mise en œuvre de l'aide aux travaux de rénovation, 51 permanences extérieures réalisées sur les communes et les 41 prêts de matériel,

Malheureusement il est noté qu'au cours de l'exercice 2021 la commune de Sassenage n'a conclu aucun contrat avec la SPL ALEC.

La commune affiche pourtant souhaiter suivre leurs consommations d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine, recourir aux énergies renouvelables, sensibiliser leurs usagers au changement climatique, former leurs agents...

Nous regrettons donc que beaucoup d'affichages ne soient pas suivis d'action comme par exemple la mise en place d'une permanence ALEC sur la commune pour un budget estimatif de 3600€/an.

Projet de délibération N° 22 CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022
DAUDD - Développement Durable - Rapport d'activité établi au titre de l'exercice 2021 de la Société d'Économie Mixte (SEM) TERRITOIRES 38

Vote : Prise d'acte